GAVACHE HERVE
11 CHEMIN DE LA MORANDERIE
41300 THEILLAY
hervegavache41@orange.fr
Tel : 06 07 78 73 14

Monsieur le COMMISSAIRE
ENQUETEUR

Theillay le 26 Octobre 2026

Référence cadastrale des parcelles concernées par le PLUI
46 CHEMIN DES MILLARDS 18100 VIERZON
PROPRIETAIRE MADAME DUPRE SIMONE
36 CHEMIN DES MILLARDS 18100 VIERZON

000 AM 134 23 160 M2
000 AM 137 3 909 M2

Ces parcelles sont prévues en ZONE N alors que celles-ci sont à usage de prés ,où il y a toujours eu des chevaux et récolte de foin, elles devraient être classées en zone AGRICOLE.

1) Ce défaut de classement représente un Erreur Manifeste d'Appréciation.
2) Ces parcelles ne présentent aucunes valeur environnementales particulières, ni de risque d'inondation
3) Il n'y a aucune espèce animal à protéger.
4) J'ai repris ces parcelles à mon nom déclarées à la MSA du loir et Cher, je vous joins le bulletin de mutation.
5) Le Code rural français, dans son article R. 214-18, stipule que chaque équidé doit disposer d'un abri pour le protéger des intempéries. Il est essentiel de garantir à vos chevaux un environnement sûr, qui les protège du vent, de la pluie, de la chaleur excessive, et du froid. Un abri adapté permet de prévenir des risques de santé liés aux conditions climatiques extrêmes et assure un confort optimal à vos équidés, tout en respectant la réglementation des abris pour chevaux sur le bien-être animal.
6) Ces parcelles sont raccordées au réseau d'eau et d'électricité.

Je vous remercie de prendre en compte tous ces éléments afin d'éviter une E.M.A

Recevez Monsieur le Commissaire Enquêteur l'expression de mes sincères salutations

Hervé GAVACHE